

Réponse à la question orale

Cybersécurité, protection et formation

1) Est-ce que l'infrastructure informatique de la commune est protégée contre des cyberattaques ?

Oui, en ce sens que tout le parc informatique est géré par AZ Informatique Sàrl (plus de serveur interne).

La Commune dispose de postes de travail virtualisés. L'accès de la Commune au datacenter se fait de manière sécurisée. Tous les serveurs ainsi que les éléments de sécurité (firewall, antivirus, antispyware) disposent d'un contrat de maintenance leur assurant la mise à jour. Les analyses de sécurité et les mises à jour sont planifiées et exécutées régulièrement.

Malgré tous les moyens mis en œuvre, il y a lieu de former continuellement le personnel pour éviter les erreurs humaines. Ainsi, il est d'ores et déjà prévu d'améliorer les connaissances des employés d'ici la fin de l'année en leur donnant un guide des bons comportements relatif à la sécurité des données.

2) Les employés communaux sont-ils suffisamment formés pour détecter une menace (formations de sensibilisation en cybersécurité) ?

Chaque employé participe obligatoirement à des formations sur la cybersécurité. 2 formations ont déjà été effectuées en 2023 et 2025. Il est prévu de renouveler ces formations tous les 2 à 3 ans. On peut notamment citer une formation en ligne proposée par la Confédération spécialement conçue pour les entités publiques.

3) Est-ce que la commune dispose d'un plan d'urgence en cas d'attaque informatique ?

Oui, en ce sens que l'on doit faire appel aux professionnels qui nous hébergent, soit AZ Informatique Sàrl.

Cette mention est faite dans le guide qui sera donné aux employés d'ici la fin de l'année.